

**Communiqué
Pour distribution immédiate****INNERGEX ANNONCE LE RENOUELEMENT DE SON
OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS**

LONGUEUIL, Québec, le 19 mars 2015 – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) (« Innergex » ou la « Société ») annonce qu'elle a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (« TSX ») afin de procéder au renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Dans le cadre de cette offre de rachat, la Société pourra racheter aux fins d'annulation jusqu'à 1 000 000 de ses actions ordinaires, soit environ 1,0 % des 100 929 613 actions ordinaires émises et en circulation de la Société au 18 mars 2015.

L'offre de rachat débutera le 24 mars 2015 et se terminera le 23 mars 2016.

Au cours des six derniers mois, le volume moyen des transactions quotidiennes visant les actions ordinaires de la Société à la TSX s'est établi à 126 957. Par conséquent, en vertu des dispositions de la TSX, la Société aura le droit de racheter, au cours de n'importe quel jour de bourse, un maximum de 31 739 actions ordinaires, représentant 25 % du volume moyen des transactions quotidiennes. En outre, la Société sera autorisée à effectuer, une fois par semaine civile, l'achat d'un bloc (tel que défini dans le *Guide à l'intention des sociétés* de la TSX) d'actions ordinaires qui ne sont pas détenues directement ou indirectement par des initiés de la Société, en vertu des dispositions de la TSX.

Les actions seront rachetées pour le compte de la Société par un courtier inscrit, par l'intermédiaire des installations de la TSX au cours du marché en vigueur.

Aux termes de la présente offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui se terminera le 23 mars 2015, la Société n'a pas racheté de ses actions ordinaires aux fins d'annulation. Bien que le rachat ait pu à certains moments constituer une utilisation appropriée des fonds de la Société, la Société a choisi d'allouer des fonds aux programmes d'immobilisations associés à ses projets en construction, à ses projets potentiels ainsi qu'à d'autres fins générales de l'entreprise.

La Société est d'avis que le cours de ses actions ordinaires peut, à l'occasion, ne pas refléter la valeur intrinsèque de la Société et que le rachat des actions ordinaires aux termes de l'offre peut constituer une utilisation appropriée et souhaitable des fonds de la Société. Par conséquent, la Société estime qu'il est dans son meilleur intérêt de procéder avec la présente offre.

À propos d'Innergex énergie renouvelable inc.

Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) est un chef de file canadien de l'industrie de l'énergie renouvelable. En activité depuis 1990, la Société développe, détient et gère des centrales hydroélectriques au fil de l'eau, des parcs éoliens et des parcs solaires photovoltaïques et elle exerce ses activités au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et dans l'Idaho, aux États-Unis. Son portefeuille d'actifs comprend actuellement : i) des intérêts dans 33 centrales en exploitation d'une puissance installée nette totale de 687 MW (puissance brute de 1 194 MW), dont 26 centrales hydroélectriques, six parcs éoliens et un parc solaire photovoltaïque; ii) des intérêts dans cinq projets en développement ou en construction d'une puissance installée nette totale de 208 MW (puissance brute de 319 MW), pour lesquels des contrats d'achat d'électricité ont été obtenus; et iii) des projets potentiels d'une puissance nette totale de 3 190 MW (puissance brute de 3 330 MW). Innergex énergie renouvelable inc. est notée BBB- par S&P.

La stratégie de création de valeur pour les actionnaires de la Société est de développer ou d'acquérir des installations de production d'énergie renouvelable de grande qualité qui génèrent des flux de trésorerie constants et un attrayant rendement ajusté au risque, et de distribuer un dividende stable.

Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

Le présent communiqué peut contenir de l'information prospective au sens de la législation en valeurs mobilières (« information prospective »). L'information et les énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques dans le présent communiqué constituent de l'information prospective. Celle-ci se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que « approximativement », « peut », « fera », « pourrait », « croit », « prévoit », « à l'intention de », « devrait », « planifie », « potentiel », « projeter », « anticipe », « estime », « cédule » ou « prévisions » ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas, tels que l'éventuel rachat par la Société de ses actions ordinaires en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

L'information prospective est fondée sur certaines principales hypothèses formulées par la Société, y compris les attentes et hypothèses concernant les flux de trésorerie prévus, l'effet de levier financier et les clauses restrictives. L'information prospective comporte des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats ou le rendement diffèrent considérablement des résultats et du rendement exprimés, sous-entendus ou présentés par l'information prospective. Ces risques et incertitudes sont énumérés sous la rubrique « Facteurs de risque » de la *Notice annuelle* de la Société et comprennent, sans s'y limiter : la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires; sa capacité de lever des capitaux supplémentaires et l'état des marchés de capitaux; le risque de liquidité associé aux instruments financiers dérivés; les variations des régimes hydrologiques, éoliens et solaires; les délais et dépassements de coûts dans la conception et la construction de projets; l'incertitude quant au développement de nouvelles installations; la variabilité du rendement des installations et les pénalités afférentes; et la capacité d'obtenir de nouveaux contrats d'achat d'électricité ou de renouveler les contrats existants.

Bien que la Société soit d'avis que les attentes et les hypothèses sur lesquelles l'information prospective est fondée sont raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont avisés de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe aucune garantie qu'elle s'avère correcte. L'information prospective est présentée à la date du présent communiqué et la Société ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser l'information prospective pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent communiqué, à moins que la législation ne l'exige.

–30–

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Marie-Josée Privyk, CFA, PAPPD
Directrice – Communications et développement durable
450 928-2550, poste 222
mjprivyk@innergex.com

www.innergex.com